

## Temps forts de l'actualité

Danièle Demoustier

Numéro 286, novembre 2002

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1022234ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1022234ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut de l'économie sociale (IES)

ISSN

1626-1682 (imprimé)

2261-2599 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Demoustier, D. (2002). Temps forts de l'actualité. *Revue internationale de l'économie sociale*, (286), 6–9. <https://doi.org/10.7202/1022234ar>

# TEMPS FORTS DE L'ACTUALITÉ

## Pour une société moderne responsable et intégratrice

Le Medef a publié pendant l'été, sur son site Internet (medef.org), un texte relatif à la concurrence : « Concurrence : marché unique, acteurs pluriels, pour de nouvelles règles du jeu ». Dans ce texte, une dizaine de pages (21 à 30) sont consacrées à « *l'économie dite sociale* ».

Il ne s'agit pas ici de disserter sur les intentions supposées ou réelles de ce grand syndicat patronal, mais de discuter de la pertinence et de la cohérence des arguments avancés.

Premier argument : seule l'économie marchande est productrice de richesse.

Ce n'est pas discutable en soi, puisque l'on évalue la richesse presque exclusivement par le PIB... marchand. Mais cela n'interdit pas de questionner la pertinence de cet indicateur, probablement bien adapté à une économie qui s'industrialise, passant de l'autosubsistance agricole au marché industriel ; mais beaucoup moins lorsque le secteur informel est important pour la survie de larges groupes sociaux, et encore moins lorsque la production marchande devient destructrice de bien-être (voir les critiques concernant les coûts sociaux et environnementaux, émises dans le rapport de Patrick Viveret « Reconsidérer la richesse »). Toutefois, l'acceptation de ce postulat devrait plutôt conduire le Medef à se réjouir de la marchandisation, par l'économie sociale, d'activités considérées jusque-là comme improductives (comme quoi la distinction entre productif et improductif ne repose pas sur la nature des activités, mais sur leur mode de financement !). Deuxième argument : ainsi, les entreprises d'économie sociale « *viennent concurrencer les entreprises du secteur marchand* ».

Cet argument appelle plusieurs remarques.

- Il est incontestable que, sous la pression du patronat, les pouvoirs publics poussent un nombre croissant d'associations du secteur social à autofinancer leurs actions. En solvabilisant les personnes et non les structures, les pouvoirs publics transforment les usagers en consommateurs. Ceux-ci sont supposés ainsi élargir leur libre choix, voir la qualité s'accroître et les coûts baisser (selon le dogme de l'allocation optimum des ressources par le marché). Ce n'est pas toujours le cas, la qualité peut baisser mais non les coûts ; les associations sont fragilisées et limitent la professionnalisation de leurs salariés, freinant alors l'amélioration de la qualité du service.

- Il ne faut pas oublier que tous ces nouveaux « marchés » potentiels sont créés notamment par les associations (qui ne s'installent absolument pas sur des marchés préexistants, hormis dans l'insertion) ; cela signifie que le coût de l'expression des besoins, de l'innovation des services est largement supporté par le bénévolat (et non par la puissance publique comme la recherche scientifique fondamentale), que la structuration est assurée par le groupement de personnes (et non par la mobilisation de capitaux qui ne veulent pas en prendre le risque) et que la solvabilisation relève à la fois de la mutualisation interne et de la solidarité collective ; l'histoire économique nous montre que les nouveaux marchés sont très souvent construits par les collectivités non lucratives. Reconnaître la fonction innovatrice de l'économie sociale sans lui reconnaître le droit de se pérenniser n'a guère de pertinence.

- Enfin, masquer la logique lucrative des entreprises membres du Medef sous l'appellation, réductrice, d'entreprises marchandes conduit, selon le modèle anglo-saxon, à assimiler immédiatement marchand et lucratif, ce qui est

tout à fait contraire à la réalité (on peut en effet penser que les entreprises artisanales suivent plutôt une logique de stabilisation de revenu qu'une logique de maximisation de profit).

Troisième argument : la concurrence serait déloyale, car les entreprises d'économie sociale bénéficieraient de « *nombreux privilèges partagés : des subventions importantes et nombreuses... une fiscalité qui privilégie certaines structures* », ce qui imposerait soit de supprimer ces « privilèges », soit de transformer ces organisations.

Il convient alors de rappeler que les entreprises lucratives bénéficient beaucoup plus largement de la manne financière de l'Etat, que ce soit par les marchés publics (BTP, armement...), par la recherche (biotechnologie, agroalimentaire...), les subventions publiques, les contrats aidés (plus dans la qualification que dans l'insertion...), les primes d'installation, la construction d'infrastructures... et enfin les baisses d'impôts et de charges sociales. Le patronat préfère toujours publiquement cette dernière forme d'aide, qui lui paraît plus légitime car invisible, alors qu'elle constitue un réel manque à gagner pour la puissance publique.

Il faut également insister sur le fait que les financements des entreprises d'économie sociale ne visent pas l'enrichissement personnel (même si quelques cas défraient la chronique), alors que de nombreuses entreprises lucratives font appel aux aides publiques tout en augmentant les dividendes versés aux actionnaires et les rémunérations des plus grands dirigeants. Il faut également affirmer haut et fort que ces modalités de financement des entreprises d'économie sociale par les pouvoirs publics ne sont que des contreparties à des spécificités, car elles ne bénéficient pas des mêmes avantages – il s'agit notamment d'éviter la double imposition – et elles apportent un service à la société sur laquelle se déchargent généralement les entreprises lucratives. Au lieu de « privatiser les bénéfices et socialiser les pertes », les entreprises d'économie sociale contribuent à « socialiser les bénéfices et mutualiser les pertes ». Une gestion rationnelle des deniers publics pousserait plutôt les collectivités publiques à privilé-

gier les entreprises qui intègrent « l'économique et le social », dans des activités socio-techniques, plutôt que de payer moins cher à court terme des activités purement techniques, ce qui accroît à moyen terme les coûts sociaux (l'exemple de la suppression des fonctions de gardiennage au seul profit des fonctions de nettoyage dans les grands ensembles ou dans d'autres lieux publics est parlant).

Quatrième argument : les entreprises lucratives participent également au lien social et à la redistribution de la richesse.

Nul ne saurait nier cette évidence : le travail reste intégrateur et socialisateur ; la distribution des salaires comme les œuvres sociales et les impôts participent à la répartition de la valeur ajoutée. Encore faut-il qu'elles montrent qu'elles n'abandonnent ou ne réduisent pas ces « responsabilités sociales ». Or, la fiscalité sur les bénéfices tend à se réduire (la grande majorité des impôts sont payés par les consommateurs et les salariés) ; sur les marchés du travail et du logement notamment, les recrutements sont de plus en plus sélectifs, conduisant l'économie sociale à recréer les chaînons manquants de l'insertion au travail et au logement... ; les exigences de productivité et la concurrence interne accrue augmentent le stress au travail et affaiblissent les relations sociales ; la part des profits s'accroît dans la valeur ajoutée au détriment des emplois et des salaires ; l'externalisation des activités, l'abandon des secteurs les moins rentables fragilisent les individus qui recherchent dans l'entrepreneuriat collectif une protection contre les risques. La transformation de valeurs individuelles, supposées « universelles », en valeurs collectives, qui ne le seraient pas, naît de l'immense difficulté des individus à supporter seuls les effets de la financiarisation de l'économie.

Cinquième argument : « *Il convient de distinguer le volet caritatif de l'activité de prestations de services du secteur social qui entre dans le secteur marchand.* »

Cela conduirait à « banaliser », donc à financiariser toute l'économie sociale pour ne laisser subsister qu'une frange d'organisations qui

prendraient en charge les « laissés-pour-compte » de la « production de la richesse ». Ce modèle, indigne de nos sociétés riches, paraît tout à fait archaïque au regard de la modernisation de notre économie :

- il entérine la « fracture sociale » en remettant en cause le pacte républicain de la mixité sociale (entre populations solvables et non) et de l'affirmation de droits sociaux communs et accessibles à tous. Il déresponsabilise la société dans son ensemble en attribuant aux « philanthropes », comme au XIX<sup>e</sup> siècle, le rôle d'éradication de la misère ; il conjugue assistanat et domination, car, comme le rappelle un proverbe burkinabé, « *la main qui donne est toujours au-dessus de la main qui reçoit* » ; les solutions à la question sociale ne relèvent plus alors de la solidarité et de la démocratie, mais de la générosité et du bon vouloir de certains (encouragés par des déductions fiscales) ;
- il s'oppose à l'évolution des économies occidentales vers la promotion des services financiers (banque et assurance) et des services relationnels aux personnes, aux entreprises individuelles et aux PME, secteurs dans lesquels les entreprises d'économie sociale ont démontré, partout en Europe, leurs performances. Le capital social devient de plus en plus déterminant ; la proximité et la confiance sont des gages de fidélisation ; la coproduction de services est un facteur d'efficacité ; les réserves impartageables amortissent les soubresauts financiers...

Depuis l'implantation du capitalisme, les entreprises marchandes lucratives n'ont jamais été les seules organisatrices de l'activité économique : l'économie domestique (en milieu rural puis urbain), l'économie artisanale, l'économie publique (dès la création de la Banque de France et les concessions des chemins de fer), l'économie sociale (d'abord par les associations ouvrières) ont toujours concouru à la régulation d'ensemble de notre système économique, qui ne peut vivre durablement avec pour seul moteur la rentabilisation du capital. Il ne s'agit nullement de remplacer les entreprises lucratives par des entreprises non lucratives : l'investissement financier, la stimulation monétaire, la concurrence restent des

vecteurs de créativité, d'engagement et de prospérité. Mais ce ne sont pas les seuls : l'investissement humain, l'association de personnes, la mutualisation, la coopération doivent aussi être reconnus à leur juste valeur si nous voulons construire une société moderne, responsable et intégratrice.

*Danièle Demoustier* <sup>(1)</sup> ●

## Territoires et économie sociale

Les VII<sup>es</sup> Rencontres de l'économie sociale Atlantique (Resa) se sont tenues les 17 et 18 octobre 2002 à Saint-Clément-des-Baleines. Organisées depuis quinze ans par les chambres régionales de l'économie sociale de la façade atlantique (Aquitaine, Bretagne, Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes), elles ont réuni cette année deux cents élus et cadres des différents mouvements et entreprises du secteur, qui couvre le sport et l'action sociale, mais aussi la banque et l'assurance.

Ouvertes par une table ronde d'élus locaux, les Resa ont placé face à face la gouvernance locale des pays, des agglomérations, des intercommunalités et les acteurs collectifs du terrain, très présents dans le domaine des services aux personnes : éducation populaire, aide à domicile, etc. La démocratie de proximité, chère à Jean-Pierre Raffarin, a été déclinée par Elizabeth Morin, présidente du conseil régional ; les conseils de développement qui ébauchent çà et là des démarches participatives ont été recensés par Christian Lemaignan et Bernard Guesnier, de l'université de Poitiers.

Mais les ateliers de ces Rencontres, qui ont favorisé des échanges parfois vifs entre les participants et les experts, géographes, économistes ou sociologues, ont montré l'immense diversité des conjugaisons possibles entre les acteurs :

- les partenariats interentreprises, construits par les mutuelles et les banquiers dans l'économie

(1) Auteur de *L'économie sociale et solidaire, s'associer pour entreprendre autrement*, Syros, 2001.

sociale (moins connus que les achats spéculatifs du secteur capitaliste);

- les collaborations associations-collectivités locales rendues possibles par le statut des coopératives d'intérêt collectif (SCIC);
- les enquêtes participatives sur les besoins de services de proximité dans les nouveaux territoires et les besoins de nouvelles compétences;
- le bilan sociétal des coopératives agricoles, qui mesure leur impact et leurs échanges avec l'environnement proche;
- les exigences des nouveaux métiers de services en termes d'horaires, de déplacement, de disponibilité, et les adaptations à ces nouveaux modes de vie.

Les propositions des organisations coopératives, mutualistes et associatives pour le développement local sont loin de s'épuiser. Des points de blocage

apparaissent cependant, tout particulièrement dans la prise en compte des emplois de l'insertion par l'économique, activité pour laquelle le monde de l'entreprise boude encore sa collaboration, en-dehors de quelques initiatives d'annonce, comme en témoignait Claude Daubas, président de l'Union nationale des associations intermédiaires. La clôture de ces Rencontres par Geneviève Perrin-Gaillard, députée des Deux-Sèvres, et par le délégué interministériel à l'Economie sociale, Guy Janvier, a souligné l'importance de ce secteur bien connu des élus locaux, un peu moins peut-être du grand public: pourtant, selon une enquête spécifique présentée par l'Insee, plus de 13 % des emplois salariés sont portés par l'économie sociale dans les régions atlantiques. ●

---

• Contact : Régis Héland, Cnes Poitou-Charentes.